EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

2023.4.5.29

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 11 MAI 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Gilles BATTAIL, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Olivier DELMER, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Séverine FELIX-BORON, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER, Pierre YVROUD.

Date de la convocation:

21/04/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Josée ARGENTIN a donné pouvoir à Louis VOGEL, Patricia CHARRETIER a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Michel ROBERT a donné pouvoir à Pascale GOMES, Franck VERNIN a donné pouvoir à Serge DURAND.

Date de l'affichage :

05/05/2023

ABSENTS EXCUSES

Fatima ABERKANE-JOUDANI, Henri DE MEYRIGNAC, Bernard DE SAINT MICHEL, Thierry FLESCH, Sylvain JONNET, Alain TRUCHON.

Nombre de membres :

en exercice : 31 présents ou représentés : 25

OBJET : AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE 2022PAT05AC RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET UNIVERSITAIRES DE LA CAMVS - LOT 1 : LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code de la Commande Publique;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS);

VU la délibération n°2020.3.4.76 du Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2020 fixant délégation d'attributions au Bureau Communautaire ;

VU la décision n°2021.8.2.53 du Bureau Communautaire en date du 2 décembre 2021 autorisant le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre pour les prestations de nettoyage entretien ménager des bâtiments administratifs et universitaires ;

CONSIDERANT que cet accord-cadre est décomposé en deux lots, comme suit :

Lot 1 : les bâtiments administratifs comprenant :

- CAMVS: 297 rue Rousseau Vaudran 77190 DAMMARIE-LES-LYS.
- MEIMVS: Rue Claude Bernard 77000 LA ROCHETTE,
- FSES: Rue Claude Bernard 77000 LA ROCHETTE,
- Ateliers du Millénaire : 113 rue des 3 Tilleuls 77000 VAUX-LE-PENIL,
- CIJ 77: 6bis quai Courtille 77000 MELUN,
- PRE: Groupe scolaire Beauregard, appart. « A, C, D » Square Lamartine 77000 MELUN

Lot 2 : les locaux universitaires comprenant :

- Université de La Reine Blanche 19, rue du Château 77000 MELUN,
- Université de Fréteau St Just rue du Port 77000 MELUN,
- Université de La Courtille Rue du Franc Mûrier 77000 MELUN.
- Université Pointe de L'Ile Place du Port 77000 MELUN,
- Campus Universitaire de Melun 49 avenue Thiers 77000 MELUN

CONSIDERANT que, pour chaque lot, le marché est conclu pour une période de 12 mois à compter de la date de sa notification et reconductible tacitement trois fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 48 mois ;

CONSIDERANT que chaque lot est constitué d'une partie forfaitaire pour les prestations récurrentes et d'une partie à bons de commande pour les prestations ponctuelles.

CONSIDERANT que le lot 1 : les bâtiments administratifs a été attribué à la société HEMERA en date du 7 juillet 2022 pour un montant se décomposant comme suit :

- Pour la partie forfaitaire annuelle : 140.819,00 € HT soit 168.982,80 € TTC,
- Pour la partie à bons de commande : Pas de montant minimum annuel et montant maximum annuel de 80.000,00 € HT ;

CONSIDERANT qu'il s'avère nécessaire de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte la modification de la fréquence de service pour les réceptacles d'hygiène féminine prévue initialement dans

l'accord-cadre, pour un montant annuel de 1.380,00 € HT soit 1.656,00 € TTC, faisant ainsi passer le montant annuel de la partie forfaitaire de 140.380,00 € HT à 142.199,00 € HT soit 170.638,80 € TTC ;

DECIDE

Article 1er : D'approuver le projet d'avenant n°1 à l'accord-cadre pour les prestations de nettoyage entretien ménager des bâtiments administratifs et universitaires, lot 1 : les bâtiments administratifs,

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 pour le lot 1.

Adopté à l'unanimité. Fait le jeudi 11 mai 2023 à Dammarie-Lès-Lys. Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230511-50951-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet :15/05/23

Publication ou notification: 15/05/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL

Louis Vogel

sident de la CAMV Maire de Melun

Conseiller Régional